

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX
Huitième session
Denpasar, Bali (Indonésie)
16 - 23 mai 1990

Dist. GEN.
ITTC(VIII)/12/Rev.3
23 mai 1990
FRANCAIS
Original: Anglais

DECISION 1(VIII)

CRITERES ET DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES REGISSANT

L'ELABORATION DES PROGRAMMES ET LES ACTIVITES DE PROJET

PLAN D'ACTION ET PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'OIBT

Le Conseil international des bois tropicaux,

Reconnaissant les objectifs de l'OIBT tels que définis dans l'Article 1 de l'Accord international des bois tropicaux,

Reconnaissant en outre l'importance de la formulation d'un Plan d'action détaillé couvrant toutes les activités de l'OIBT ainsi que les Programmes de travail s'y rapportant,

Réaffirmant sa Résolution 1(IV) et sa Décision 2(VI),

Exprimant sa satisfaction de l'approbation des Plans d'action des trois Comités permanents présentés dans les documents PCM(VI)/6, PCF(IV)/2, PCI(VI)/3,

Décide de constituer un Comité d'experts pour intégrer les trois Plans d'action en un Plan d'action global de l'OIBT conformément aux termes de référence ci-joints. Ce Comité comprendra une représentation équilibrée des pays consommateurs et producteurs, avec pour ces derniers des représentants des trois grandes régions productrices de bois tropicaux;

Décide d'allouer des fonds à concurrence de 60 000 \$EU pour couvrir les frais relatifs au travail du Comité;

Demande au Directeur exécutif d'entreprendre des consultations en vue de constituer ce Comité, et de prendre toutes dispositions pour préparer son travail;

Demande au Comité d'experts de soumettre son rapport au Conseil lors de sa neuvième session;

Demande au Directeur exécutif de préparer un Programme de travail pour 1991 en vue d'exécuter les Plans d'action des trois Comités permanents.

TERMES DE REFERENCE

La tâche assignée au Comité d'experts est d'intégrer les trois Plans d'action présentés dans les documents PCM(VI)/6, PCF(IV)/2, PCI(VI)/3.

Plus précisément, le Comité devra:

a) Harmoniser les sections suivantes:

- Introduction
- Rôle de l'OIBT
- Principes de base
- La situation et les problèmes,

b) Consolider les autres parties des trois Plans d'action, identifier les contradictions et doubles emplois éventuels, et faire des propositions sur la manière de les amender.